

RÉSUMÉ & NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE

RÉSISTER POUR EXISTER :

LA LUTTE MONDIALE DES PEUPLES AUTOCHTONES NON CONTACTÉS

par Survival International





Informations clefs

Il s'agit du tout premier rapport mettant en lumière la résistance des groupes non contactés (en isolement volontaire) à l'échelle mondiale, au-delà des frontières.



Il existe au moins 196 groupes autochtones non contactés, répartis dans 10 pays d'Amérique du Sud, d'Asie et du Pacifique.



La moitié des peuples autochtones non contactés pourrait être anéantie d'ici dix ans si rien n'est fait rapidement.



Plus de 96 % de ces groupes sont menacés par les industries extractives (exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière).



L'exploitation forestière menace 65 % des groupes non contactés, l'exploitation minière plus de 40 % et l'agro-industrie plus de 20 %.



Près d'un tiers des peuples non contactés sont menacés par des bandes criminelles (comme les narcotrafiquants), et un sur six par des missionnaires.



Les "influenceurs" en quête d'un "premier contact" pour créer du contenu et en retirer des gains représentent une menace croissante.



La crise climatique et la perte de biodiversité constituent une menace majeure pour les peuples qui dépendent entièrement de forêts en bonne santé.





Table des matières

Terminologie	1			
Partie 1 – Les peuples autochtones non contactés				
Partie 2 – À la limite de la survie				
Partie 3 – Résistance et résilience				
Partie 4 – La voie à suivre	12			
Étude de cas : Shompen, Grande Nicobar, Inde				
Témoignage : Ngigoro, Hongana Manyawa, Indonésie				
Étude de cas : Mashco Piro, Pérou				
Mots de Davi Kopenawa	27			
Remerciements et informations complémentaires	28			
<u>Infographies</u>				
Peuples non contactés	2			
Poussés à bout	7			
Résilience et résistance	11			
Lenteur du processus de reconnaissance des terres				
Situation mondiale de la reconnaissance des terres				

Terminologie

Il n'existe pas de terme parfait pour désigner les peuples autochtones qui refusent tout contact avec le monde extérieur.

Si Survival utilise généralement le terme "non contactés", on les appelle aussi peuples autochtones "en isolement volontaire", une expression créée par certains anthropologues au Pérou et reprise par la suite dans la législation internationale.

Au Brésil, on utilise généralement le terme "isolados" (peuples isolés), bien qu'il en existe d'autres : certains militants autochtones manchineri utilisent par exemple un nom qui pourrait se traduire par "parents méfiants", tandis que d'autres peuples autochtones préfèrent parler de "peuples libres".

Certains experts brésiliens rejettent le concept d'"isolement" et suggèrent de reconnaitre les peuples non contactés comme des "réfugiés dans leur propre pays".

Il existe de nombreux autres termes considérés comme interchangeables. En 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a déclaré : « S'il n'existe pas de consensus sur le terme qui devrait être utilisé pour désigner ces peuples, le concept le plus fréquemment employé au niveau international est celui de "peuples en isolement". Dans certains pays, on les appelle peuples libres, non contactés, cachés ou invisibles, peuples en isolement volontaire, etc. Les formulations varient, mais toutes renvoient au même concept. »

Peuples non contactés

196

Peuples et groupes non contactés à travers le monde

10

Pays où vivent des peuples non contactés

750+

Population estimée du peuple non contacté le plus nombreux (Mashco Piro, Pérou) 0

Peuples non contactés en Asie et dans le Pacifique

187

Peuples et groupes non contactés enAmazonie

124

Groupes non contactés au Brésil

26

Peuples et groupes non contactés dans la zone de Yavari-Tapiche, au Brésil et au Pérou 1

Peuple non contacté au Paraguay

Résister pour exister : la lutte mondiale des peuples non contactés

Depuis 1969, Survival International lutte pour les droits des peuples autochtones non contactés. En collaboration étroite avec des peuples et communautés autochtones, nous menons des campagnes à l'échelle mondiale pour les droits et l'autodétermination de tous les peuples non contactés, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Cette note s'appuie sur le rapport novateur de Survival intitulé *Résister pour exister :* la lutte mondiale des peuples autochtones non contactés, qui contient les chiffres les plus complets à ce jour sur la situation des peuples non contactés dans le monde, ainsi que des témoignages et des détails sur les menaces auxquelles ils sont confrontés.

Ce rapport s'appuie sur plusieurs décennies de travail et de relations entre Survival et des personnes autochtones et d'autres expert·es. Ce rapport, ainsi que la lutte pour l'autodétermination et la survie qui y est documentée, ont été rendus possibles grâce au travail de longue haleine, engagé et inlassable d'activistes, d'expert·es et d'organisations autochtones et non autochtones. Une liste de remerciements figure dans le rapport.

Partie 1 – Les peuples autochtones non contactés

« Depuis l'époque de leurs ancêtres, les Hongana Manyawa vivent dans la forêt tropicale. Quand ils sont reliés à la forêt, ils sont reliés à l'univers. Ils ne veulent pas être reliés au monde extérieur. » Survival International estime qu'il existe au moins 196 groupes et peuples autochtones non contactés vivant dans 10 pays à travers le monde. Ils évitent tout contact avec les personnes extérieures et n'entretiennent aucune relation permanente avec elles. Certains peuples autochtones sont entièrement non contactés, comme les Sentinelles en Inde. D'autres sont des groupes non contactés qui font partie de peuples autochtones plus nombreux, avec lesquels ils partagent une langue et souvent un territoire : par exemple les Ayoreo Totobiegosode dans le Chaco paraguayen ou les Hongana Manyawa en Indonésie. Ils sont également connus sous les noms de peuples isolés, peuples libres, peuples en isolement volontaire, et sous d'autres appellations.

Les peuples autochtones non contactés sont conscients de l'existence des personnes extérieures, mais ils choisissent activement et continuellement de refuser le contact. La pression croissante sur leurs terres contribue à une documentation accrue de leur présence par le monde extérieur, tout en renforçant leur conscience de celui-ci. Leur refus du contact s'enracine souvent dans des expériences d'invasions et de contacts dévastateurs. Il constitue une expression claire de leur autonomie et de leur autodétermination.

Les foyers des peuples non contactés se trouvent dans des forêts, et leurs territoires leur assurent abri et subsistance. Ces territoires sont aussi au cœur de leur identité, de leur culture, de leur résilience et de leur résistance. Pas moins de 95 % des peuples et groupes non contactés vivent en Amazonie, surtout au Brésil (où vivent 124 groupes), mais aussi au Pérou, en Colombie, en Bolivie, au Venezuela et en Équateur. Certains vivent dans les forêts sèches du Chaco paraguayen et bolivien, en Indonésie, en Papouasie occidentale et dans les îles Andaman-et-Nicobar en Inde. Ils ont le droit de disposer de leurs terres et de décider s'ils souhaitent entrer en contact avec le monde extérieur et, le cas échéant, dans quelle mesure.

Partie $2 - \lambda$ la limite de la survie

« Les Juma étaient un peuple très, très nombreux », dit Mandeí Juma. « Nous ne sommes plus que trois à présent à cause du massacre – et aussi parce que des Blancs sont entrés en contact avec des Autochtones non contactés. Ils n'ont pas le droit de faire ça ... S'ils le font, les Autochtones attraperont une maladie et tout le monde sera tué. »

Tous les peuples non contactés font actuellement face à au moins une menace pesant sur leurs terres et leur survie. Pour près de la moitié d'entre eux, ces menaces sont si graves qu'ils pourraient être anéantis dans les dix prochaines années. La cupidité, le racisme et la colonisation détruisent les peuples non contactés en les forçant au contact, que ce soit par la violence ou par d'autres moyens, et en volant et détruisant leurs territoires.

Le contact expose les peuples non contactés à des maladies contre lesquelles ils n'ont aucune immunité. En Amazonie brésilienne, plus de 80 % de la population des peuples autochtones nouvellement contactés meurent généralement de maladies. Les maladies liées au contact tuent un très grand nombre de personnes à travers le monde, affaiblissent les survivants, et provoquent un traumatisme et un chagrin extrêmes.

« Toute cette terre appartenait à nos ancêtres, mais les personnes extérieures vont tout détruire. Je suis très inquiet de cette destruction, car nous ne savons pas exactement où vivent les [peuples non contactés] encore dans la forêt. J'ai une sœur parmi eux. C'est pourquoi nous ne voulons pas que les personnes extérieures détruisent davantage la forêt. »

Ojai Posorojai, Ayoreo, Paraguay, 2017

Le contact s'accompagne presque invariablement du vol et de la destruction des terres dont ces peuples dépendent pour se nourrir, s'abriter, s'approvisionner en eau et se soigner. Pas moins de 99 % des peuples et groupes autochtones non contactés sont confrontés à des menaces visant leurs terres, qu'elles proviennent de gouvernements, de l'industrie ou de groupes criminels.

Des stéréotypes racistes et colonialistes servent à justifier le fait de forcer les peuples autochtones au contact et à les chasser de leurs terres. Plus d'un groupe non contacté sur six est pris pour cible par des missionnaires – souvent bien financés et équipés de technologies de pointe – au nom du "salut", et ce malgré un lourd passé marqué d'innombrables morts et d'épidémies dévastatrices. En Asie et dans le Pacifique en particulier, des responsables gouvernementaux qualifient les peuples non contactés de "primitifs" ou de "vivant à l'âge de pierre" pour justifier leur sédentarisation forcée et leur assimilation. Tout cela ouvre la voie à l'exploitation et au vol des terres.

Depuis longtemps, les gouvernements placent "l'intérêt national" et les projets de construction nationale ou de développement économique au-dessus des droits des peuples autochtones non contactés. Aujourd'hui, au moins 38 peuples ou groupes sont directement menacés par des projets d'infrastructures soutenus par des gouvernements. Au nom de l'identité nationale, l'Indonésie impose depuis 1963 un règne de terreur brutal en Papouasie occidentale, où vivent encore au moins deux groupes non contactés. Le méga-projet, incluant un immense port industriel, porté par le gouvernement indien sur l'île de Grande Nicobar risque d'anéantir les Shompen, en grande partie non contactés. Au Brésil, au moins 28 groupes font face à des menaces existentielles en raison de projets soutenus par l'État, tels que des barrages, routes et chemins de fer.

Les activités d'extraction et d'exploitation des ressources, motivées par le profit, constituent les plus grandes menaces. Elles affectent 96 % de tous les peuples et groupes non contactés. Parmi elles, l'exploitation forestière représente le danger le plus grave : elle menace directement près de 65 % d'entre eux et ouvre la voie à d'autres industries. L'exploitation minière menace plus de 40 % d'entre eux, et l'agroindustrie plus de 20 %. L'exploration pétrolière et gazière constitue un danger majeur pour les peuples non contactés en Bolivie, en Équateur et au Pérou, ainsi que pour certains au Brésil. Le tourisme et le risque de contacts forcés par des aspirants aventuriers et des influenceurs sur les réseaux sociaux représentent également des menaces croissantes.

Des bandes criminelles sont à l'origine d'une grande partie de l'exploitation des terres des peuples autochtones non contactés en Amazonie, notamment l'orpaillage, c'est-à-dire l'exploitation minière de l'or, qui est extrêmement destructrice. Malgré l'existence de lois interdisant de telles activités, elles se déroulent souvent avec la complicité de responsables politiques locaux, voire nationaux. Elles sont fréquemment liées à des réseaux de trafic de drogue, qui menacent plus de 30 % des groupes non contactés, tous vivant en Amazonie. Ces criminels assassinent souvent les Autochtones qui s'opposent à eux.

« Les Awá sont gravement menacés et encerclés de pesticides. Les éleveurs de bétail polluent l'eau qu'ils boivent. Si les Awá non contactés ne sont pas protégés, ils vont disparaître. Ce sont les personnes les plus vulnérables de la planète. Nous sommes très inquiets. »

Poussés à bout



des peuples non contactés sont menacés



des peuples non contactés voient leurs droits territoriaux menacés



sont menacés par la recherche du profit



sont menacés par l'exploitation forestière



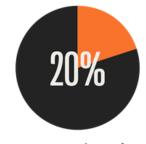
sont menacés par l'exploitation minière



sont menacés par le trafic de drogue



sont menacés par l'agro-industrie



sont menacés par des infrastructures et méga-projets



sont menacés par des missionnaires

Les conséquences du contact sont catastrophiques : la mort dévastatrice et prévisible d'enfants, de parents, de frères et sœurs et d'amis, à une échelle génocidaire, entraînant l'anéantissement total de peuples et de groupes non contactés. Le danger est permanent. Les décès massifs parmi les peuples non contactés ne sont pas suffisamment déclarés et sont tout aussi susceptibles d'être causés par l'exploitation minière et l'élevage (facilités par des lois ou des politiques gouvernementales autorisant ces activités) que par les armes et la violence. Les organisations yanomami signalent le risque de génocide lié à l'orpaillage effréné et dévastateur sur les territoires yanomami au Brésil et au Venezuela, qui pourrait également toucher des groupes non contactés. Des chercheurs spécialisés dans le crime de génocide mettent en garde contre le risque de génocide qui pèse sur les Hongana Manyawa et les Shompen, en raison de projets soutenus par les gouvernements, respectivement l'exploitation minière du nickel en Indonésie et un méga-projet industriel en Inde. Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi plus de 90 groupes non contactés qui seront anéantis d'ici dix ans si les activités qui les menacent, eux et leurs terres, ne cessent pas.

« S'il est prévisible qu'un acte donné ... détruira les moyens de subsistance, la vie et le bien-être des populations ayant vécu là depuis des générations et dans les environs, il ne peut y avoir de plaidoyer atténuant d'innocence lorsque les protagonistes savent à l'avance quelle en sera l'issue ... [Pour une entreprise participant à un tel projet], il ne s'agira pas d'une responsabilité indirecte dans le cas d'un résultat génocidaire, mais d'une responsabilité directe et consciente. »

Dr. Mark Levene, chercheur spécialisé dans le crime de génocide, 2024

« Quand je vivais dans la forêt, j'avais une belle vie ... Maintenant, si je croise l'un des Awá non contactés dans la forêt, je lui dirai : "Ne pars pas ! Reste dans la forêt ... Il n'y a rien pour toi à l'extérieur". »

Wamaxuá Awá, Awá, Brésil, 2011

Le droit international est fermement du côté des peuples non contactés. Comme tous les peuples autochtones, ils détiennent des droits collectifs de propriété sur leurs terres. Ils ont également le droit de refuser le contact. Le droit international exige le consentement libre, préalable et éclairé pour toute activité menée sur leurs terres par des personnes extérieures. Or, puisque ce consentement est impossible à obtenir auprès des peuples non contactés, le droit international interdit toute activité ou tout projet de développement de la part de personnes extérieures sur leurs territoires.

Les législations nationales diffèrent quant à leur respect de ces normes. En Amérique du Sud, la protection juridique est en général plus solide que dans les pays d'Asie et du Pacifique, bien que, même en Amérique du Sud, la législation soit constamment attaquée par des responsables politiques hostiles aux peuples autochtones. L'application de ces lois reste souvent insuffisante. Les entreprises et les secteurs concernés doivent veiller non seulement à intégrer les principes du droit international relatifs aux droits humains dans leurs normes et pratiques, mais aussi à leur mise en œuvre effective.

Les peuples non contactés font preuve d'une grande résilience et, tant qu'ils ne subissent pas d'attaques, ils s'épanouissent. Les preuves attestent que leurs modes de vie sont sains et leurs communautés prospères. Ils s'appuient sur de vastes connaissances botaniques et écologiques, ainsi que sur une gestion exceptionnelle de leurs environnements.

Les moyens qu'ils mettent en œuvre pour échapper au contact constituent déjà une forme de résistance. Beaucoup de peuples laissent des marques, posent des collets ou d'autres types de pièges pour dissuader les intrus, par exemple des lances croisées sur les sentiers de chasse ou des collets fabriqués en bois et en dents d'animaux. Lorsqu'ils sont directement approchés, ils peuvent brandir leurs armes, voire passer à l'acte. Leur volonté explicite de refuser tout contact doit être respectée.

« Cette forêt est notre maison, c'est là que nous vivons. L'entreprise détruit notre forêt et voilà tout ce qu'il en reste. Nous ne céderons nos terres à personne. C'est la forêt où nos parents et nos ancêtres ont toujours vécu. Cet endroit est à nous. Nous ne vous laisserons pas prendre notre terre. Arrêtez de nous la voler. »

Ngigoro, Hongana Manyawa, Indonésie, 2024

Des organisations et des personnes autochtones comme non autochtones s'engagent activement pour soutenir leur lutte. De nombreux peuples soutiennent leurs voisins non contactés en surveillant leurs terres, en dénonçant les invasions ou en réclamant une protection renforcée. C'est le cas des Gardiens guajajara, qui partagent leur territoire avec les Awá dans l'est de l'Amazonie, les Yine, proches des Mashco Piro au Pérou, les Tobelo, voisins des Hongana Manyawa en Indonésie, ou encore les Nicobari, voisins des Shompen en Inde. Les organisations autochtones font pression sur les gouvernements et les entreprises, intentent des actions en justice et alertent l'opinion publique. Quant aux alliés non autochtones – qu'il s'agisse d'agents du gouvernement brésilien protégeant les territoires en Amazonie, ou encore d'anthropologues, de journalistes, d'ONG ou de soutiens de Survival à travers le monde –, ils s'emploient à attirer l'attention sur les luttes et les droits des peuples non contactés, parfois au péril de leur sécurité.

« Nous avons tenu tête aux parlementaires qui voulaient voir disparaître nos frères et sœurs en isolement volontaire et en contact initial. Ne vous y trompez pas : ils veulent dresser les peuples autochtones les uns contre les autres. Ceux qui vivent en isolement volontaire et en contact initial sont nos frères, et nous sommes tous unis dans ce combat. »

Résilience et résistance

500

Espèces végétales utilisées dans leur vie quotidienne par les Yanomami au Brésil et au Venezuela, parmi lesquels on compte jusqu'à treize groupes non contactés.

1,6 millions

Superficie approximative en hectares de la forêt tropicale gérée par six peuples autochtones non contactés en Asie.

70

Routes illégales fermées par les Gardiens autochtones guajajara dans le territoire d'Araribóia, au Brésil, où vivent des Awá non contactés.

5

Postes de surveillance gérés par l'organisation autochtone FENAMAD pour protéger le territoire des peuples non contactés dans la forêt tropicale de Madre de Dios, au Pérou.

54

Espèces de vertébrés uniques vivant dans la forêt habitée et préservée par le peuple shompen, sur l'île de Grande Nicobar, dans l'océan Indien.

72

Âge de décès le plus fréquent parmi les peuples chasseurs-cueilleurs contemporains, selon la moyenne de toutes les données disponibles.

119

Membres de l'équipe autochtone UNIVAJA qui surveille et protège des territoires dans la vallée du Javari.

1987

Année d'adoption par le Brésil de la politique de non-contact sous la pression d'agents publics travaillant auprès des peuples autochtones.

Sources : William Milliken, Bruce Albert et Gale Goodwin Gomez ; UNESCO ; calculs de Survival ; Dr. Michael Gurven et Dr. Hillard Kaplan ; Gardiens guajajara ; Univaja ; FENAMAD ; FUNAI

« L'important, c'est de se battre pour la terre. Nous allons nous battre pour la terre, nous battre pour les personnes qui ne veulent pas de contact. Le plus important, ce n'est pas de contacter ces peuples, mais de les protéger... de ne pas laisser les bûcherons ou les chasseurs envahir la terre. »

Atxu Marimã, Hi-Merimã, Brésil, 2025

Lorsque leurs droits sont reconnus, respectés et garantis, les peuples autochtones non contactés survivent et s'épanouissent. Partout, ils sont la cible d'attaques, mais ils sont résilients et possèdent une capacité unique à vivre et à s'épanouir sur leurs propres terres.

La responsabilité des gouvernements

Les gouvernements doivent ratifier et intégrer dans leur législation nationale l'ensemble des lois, normes et déclarations internationales pertinentes qui garantissent les droits des peuples autochtones, et préciser explicitement leur application aux peuples autochtones non contactés. Ces instruments incluent la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et, lorsqu'elle s'applique, la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones.

« Les peuples non contactés vivent et survivent en toute autonomie. C'est pourquoi nous, comme les gouvernements, devons protéger leurs territoires contre les intrus. Les gouvernements doivent prévoir un budget et agir concrètement. »

Lenteur du processus de reconnaissance des terres

Ce graphique illustre la lenteur du processus de reconnaissance de plusieurs territoires autochtones non contactés au Brésil, au Pérou et au Paraguay. Dans certains pays, notamment en Asie et dans le Pacifique, ces processus, bien que déjà extrêmement lents ailleurs, sont tout simplement inexistants. À l'échelle mondiale, au moins 83 peuples non contactés ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle ni de protection de leurs territoires.

	Revendication des droits territoriaux	Reconnaissance complète du territoire	Délai d'attente
Territoire autochtone d'Uneiuxi, Brésil	1982	2023	41 ans
Territoire autochtone de Trombetas/Mapuera, Brésil	1987	2020	33 ans
Territoire autochtone de Riozinho do Alto Envira, Brésil	1987	2012	25 ans
Réserve autochtone de Kakataibo, Pérou	1993	2021	28 ans
Réserve autochtone de Yavari Tapiche, Pérou	2003	2021	18 ans
Réserve autochtone de la Sierra del Divisor Occidental, Pérou	2005	2024	19 ans

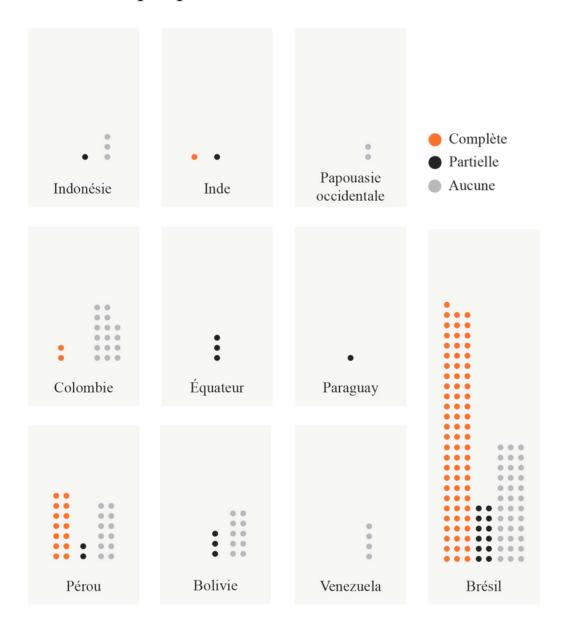
Les gouvernements doivent :

- Adopter des lois nationales reconnaissant les droits territoriaux collectifs des peuples autochtones.
- Intégrer dans le droit national des dispositions spécifiques garantissant les droits des peuples autochtones non contactés sur leurs terres et territoires, conformément aux dispositions de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et aux lignes directrices du Conseil des droits de l'homme des Nations unies relatives aux peuples vivant en isolement volontaire.
- Inscrire pleinement dans le droit national les **principes**d'autodétermination et de consentement libre, préalable et éclairé
 (CLPE) des peuples autochtones, y compris des peuples non contactés,
 pour tout projet affectant leurs terres, territoires ou ressources. Cette
 législation doit reconnaître que les peuples non contactés ne peuvent
 donner leur consentement; il ne peut donc y avoir aucune activité y
 compris exploitation forestière, pétrolière ou minière, construction de
 routes, de barrages hydroélectriques ou d'autres infrastructures sur leurs
 territoires ou à proximité lorsque cela menace leurs ressources.
- Adopter des lois et politiques de non-contact à l'égard des peuples autochtones non contactés, ou renforcer celles existantes, en interdisant explicitement toute tentative de contact ou toute intrusion sur leurs territoires par des personnes non autorisées, y compris les entreprises, les missionnaires et les touristes.
- Établir ou renforcer les **lois nationales visant la protection active des territoires autochtones**, comprenant des mesures spécifiques pour faire respecter les politiques de non-contact (interdisant le contact forcé) et empêcher toute intrusion ou activité sur les terres des peuples non contactés.

Les lois sont essentielles, mais elles ne valent rien si elles ne sont pas appliquées.

Les gouvernements nationaux doivent respecter, appliquer et faire respecter toutes les lois – nouvelles comme existantes – reconnaissant les droits des peuples autochtones non contactés, en allouant les financements nécessaires, en apportant un soutien politique et institutionnel, et en mettant en place les procédures administratives appropriées.

Situation mondiale de la reconnaissance des terres des peuples autochtones non contactés



NB: La nature de la reconnaissance des terres autochtones – et plus particulièrement celles des peuples non contactés – varie considérablement d'un pays à l'autre. Pour le Brésil, nous parlons de reconnaissance "complète" pour désigner une démarcation complète et de reconnaissance "partielle" pour désigner les étapes menant à une démarcation. Dans d'autres pays, la reconnaissance est évaluée à la fois en fonction du statut juridique et de son application effective. Le terme "partielle" peut désigner une reconnaissance incomplète ou insuffisante, ou au contraire une reconnaissance plus solide, mais ne couvrant qu'une partie du territoire. Dans presque tous les cas, y compris ceux où la reconnaissance est complète, une protection accrue et un renforcement de l'application des lois restent nécessaires.

Les gouvernements doivent :

- Créer immédiatement des **zones d'exclusion** ("no-go zones") dès que des rapports crédibles attestent de la présence de peuples non contactés, avec interdiction absolue d'y mener toute activité.
- Mener des enquêtes pour vérifier l'existence de peuples non contactés, sans initier de contact de quelque manière que ce soit, afin que ces peuples et leurs territoires puissent être reconnus et protégés.
- Reconnaître et démarquer les territoires des peuples non contactés, y compris l'ensemble des terres qu'ils utilisent actuellement ou ont utilisées traditionnellement que ce soit de manière permanente ou temporaire. Des zones tampons doivent également être établies.
- Annuler immédiatement toutes les concessions ou licences accordées à des entreprises pour des activités sur les terres des peuples non contactés ou de groupes non contactés.
- Établir des mesures de protection pour ces territoires, y compris la mise en place et le financement de postes de surveillance dotés de personnel formé et de protocoles sanitaires adaptés.
- Surveiller les territoires afin d'identifier les points d'accès et les opérations de déforestation, et de collecter les preuves d'éventuelles attaques de manière non invasive, sans forcer le contact ni porter atteinte à leur intimité.
- Établir des zones d'exclusion et des corridors sanitaires dans le cas où des projets économiques (miniers, de colonisation, etc.) sont situés à proximité de peuples non contactés. Mettre en place des protocoles clairs en matière de santé et de communication, ainsi que des équipes médicales de veille formées, en cas de rencontre imprévue.
- Faire respecter l'interdiction de tout contact, notamment par des mesures préventives et des sanctions pénales contre toute organisation ou personne tentant ou risquant d'entrer en contact avec des peuples non contactés ou d'accéder à leurs territoires sauf pour des missions officielles de protection.
- Repérer et stopper immédiatement toute intrusion dans les territoires des peuples non contactés ; tenir les responsables de tout crime commis contre ces peuples y compris les actes de violence, la destruction ou la dégradation de leurs territoires pour responsables.
- Veiller à ce que toute infrastructure existante soit démantelée qu'elle ait ou non été initialement autorisée par l'État et que les dégâts ou contaminations subis par les territoires soient réparés.

- Soutenir les initiatives locales de protection menées par des gardien·nes autochtones ("Indigenous Guardians") et d'autres projets communautaires pertinents visant à protéger les territoires des peuples non contactés.
- Apporter un appui aux organisations autochtones ou autres dans leur travail de sensibilisation aux droits des peuples non contactés et aux risques de transmission de maladies liés à un contact.
- Communiquer clairement sur les règles de protection des territoires autochtones afin de dissuader toute nouvelle invasion.
- Mettre à disposition des expertises, des systèmes ou d'autres ressources lorsque cela est pertinent pour aider d'autres gouvernements, ainsi que des organisations et groupes autochtones, à cartographier et protéger les territoires des peuples non contactés.

Responsabilité de l'industrie et d'autres acteurs privés

Toutes les industries, entreprises et personnes doivent reconnaître et respecter le principe selon lequel absence de contact signifie absence de consentement, et absence de consentement signifie absence de contact. Cela doit être intégré aux politiques, aux normes et aux procédures opérationnelles.

Les entreprises, missionnaires et autres acteurs privés doivent :

- Ne pas opérer sur les territoires des peuples autochtones non contactés, ni s'y approvisionner en ressources, directement ou via des entreprises opérant sur ces territoires, et intégrer cette interdiction dans leurs politiques et normes internes.
- Reconnaître et respecter le fait que les peuples non contactés ne peuvent pas être consultés au sujet de projets ou de développements menés sur ou autour de leurs territoires, et qu'il est impossible d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) pour quelque projet que ce soit.
- Ne pas pénétrer ni entreprendre de projets sur les territoires des peuples non contactés qu'ils soient officiellement reconnus, en cours de reconnaissance ou non reconnus, mais avec des preuves crédibles de la présence de peuples non contactés.

- Démanteler les infrastructures déjà installées sur ces territoires, sans provoquer de contact avec leurs habitant es.
- S'abstenir de toute tentative de contact avec des membres d'un peuple ou groupe non contacté, que ce soit à des fins d'évangélisation, pour obtenir une forme de "consentement" ou pour toute autre raison.
- Pour les entreprises minières, adhérer aux normes de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), qui reconnaissent l'impossibilité d'obtenir un consentement de la part des peuples non contactés, et interdisent donc toute activité minière sur leurs territoires.

« Les contacts forcés ou non désirés doivent être poursuivis en vertu du droit pénal de chaque État afin de garantir les droits des peuples autochtones en isolement. »

Lignes directrices du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2012

Les organismes qui délivrent des certifications et fixent les normes des industries susceptibles d'opérer sur les terres autochtones – notamment les secteurs minier, pétrolier et gazier, forestier, agricole, de la conservation et des crédits de compensation – doivent :

- Inclure dans leurs normes l'exigence du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) pour tout projet mené sur des territoires autochtones ou ayant un impact sur ceux-ci.
- Reconnaître dans leurs normes qu'il est impossible d'obtenir le CLPE de la part des peuples autochtones non contactés, et qu'il ne peut donc y avoir aucune activité sur leurs territoires.
- Refuser toute certification ou adhésion à une entreprise opérant sur les territoires des peuples non contactés, ou tentant d'établir un contact ou d'obtenir une forme de consentement de la part de membres de ces peuples ou groupes.

Le public – en tant que citoyens, électeurs et consommateurs – peut contribuer à mettre fin aux attaques contre les peuples autochtones non contactés et à l'exploitation de leurs terres. En soutenant les peuples autochtones et les campagnes de Survival, chacun peut exercer une pression sur les gouvernements, les entreprises, les organismes professionnels et les autres institutions, afin d'exiger le respect des droits des peuples autochtones non contactés : leurs droits à leurs terres, à l'autodétermination et à ne pas être contactés.

Poussés à la limite, les peuples autochtones non contactés du monde entier ont montré qu'ils ne renonceraient pas. Ils résistent, jour après jour. Ils s'adaptent à l'évolution de leur environnement et de leurs conditions de vie. Ils trouvent des stratégies de survie et, lorsque les personnes extérieures sont tenues à l'écart de leurs terres, ils s'épanouissent. Le reste du monde doit respecter leur volonté et leurs droits afin qu'ils puissent continuer à vivre comme ils le souhaitent.



Shompen Grande Nicobar, Inde

Vivant en isolement sur l'île de Grande Nicobar, dans l'archipel des îles Andaman-et-Nicobar en Inde, la majorité des Shompen n'ont aucun contact avec le monde extérieur.

Mais les Shompen sont pleinement conscients des dangers qu'implique le contact, en particulier celui des maladies. En 1990, un rapport de l'administration des îles Andaman-et-Nicobar indiquait : « Les groupes shompen ayant eu des contacts fréquents avec des personnes extérieures [...] ont soit été totalement détruits, soit vu leur population décliner. »

Cette tragédie a appris aux Shompen que, pour survivre, ils doivent refuser tout contact. Ils ont mis au point d'excellentes techniques pour empêcher les maladies de pénétrer dans leurs communautés. Les rares Shompen qui quittent la forêt pour ramasser ou échanger des ressources avec des personnes extérieures prennent de grandes précautions avant de retourner dans l'intérieur de l'île et de les partager avec les autres familles shompen.

On les a vus s'isoler dans des maisons spéciales, situées à une distance de sécurité de leurs communautés, jusqu'à être certains de ne pas propager de maladies qu'ils pourraient transmettre. Le rapport de 1990 précisait : « Notre équipe n'a été autorisée à s'approcher que jusqu'à ces "maisons extérieures" [...] Notre tentative d'atteindre le camp principal, à environ 50 mètres des "maisons extérieures", a été repoussée par des

jets de lances (nous l'avons échappé belle), car les Shompen de cette région croient fermement que les étrangers apportent des maladies et que la visite des camps introduirait ces maladies parmi eux. »

Le rapport poursuit : « En raison de leur vigilance extrême et de leur hostilité envers tout contact avec des étrangers, ils sont ceux qui ont été le moins affectés et, de ce fait, sont en meilleure santé que ceux qui ont des contacts avec d'autres. »

Pourtant, le projet du gouvernement indien actuel, qui vise à transformer Grande Nicobar en une sorte de "Hong Kong de l'Inde", entraînera des bouleversements catastrophiques pour les Shompen et leur forêt tropicale. Peu de Shompen – voire aucun – ont conscience de ce méga-projet qui s'apprête à détruire leur forêt et à faire venir sur leur petite île 650 000 colons ainsi que près d'un million de touristes et d'autres visiteurs chaque année. Leur forêt sera ravagée, et toute quarantaine deviendra impossible.

Les Shompen ont le droit de vivre comme ils l'entendent sur leur propre territoire, le droit de refuser le contact – et le droit de survivre. Pour que cela soit possible, le méga-projet doit être abandonné et tout contact avec l'extérieur doit se faire selon leurs propres conditions.



Des hommes shompen traversant une rivière sur l'île de Grande Nicobar. © Anthropological Survey of India



Ngigoro, Hongana Manyawa Indonésie

Ngigoro, 65 ans, est un homme hongana manyawa né non contacté dans la forêt de l'île d'Halmahera, en Indonésie, qu'il a quittée par la suite. Il est un ardent défenseur des Hongana Manyawa qui continuent de vivre non contactés dans la forêt. Son témoignage est tiré d'entretiens réalisés avec Survival en 2024.

« Ma famille vit ici, dans la forêt tropicale, depuis l'époque de nos ancêtres. Après la mort de mon père, Dulada, en 1971, nous avons dû quitter la forêt. J'avais 12 ans, et mes sœurs 11 et 10 ans.

« J'ai eu du mal à m'adapter à cette nouvelle vie parce que la forêt me manquait. Ce qui me manquait le plus, c'était d'être relié à la nature et la liberté que j'avais connue. Il y a tant de liberté dans la forêt.

« La première fois que je suis revenu dans la forêt, je me suis senti profondément lié à elle et je voulais rester, mais j'étais déjà marié et j'avais deux enfants, alors j'étais partagé. Mais j'ai continué à revenir la visiter.

« Weda Bay Nickel a commencé à prospecter dans notre forêt dans les années 1990, mais les impacts n'étaient alors pas encore aussi importants. En 2018, lorsque nous avons protesté contre Weda Bay Nickel, je n'ai vu que deux excavatrices dans la zone. Mais quand nous sommes revenus en 2020, il y avait tellement plus de bulldozers et d'excavatrices. J'ai pleuré. J'étais si triste quand ils ont détruit la forêt tropicale.

« Je ne veux pas de cela. Je ne veux pas que mes amis à l'intérieur de la forêt [les Hongana Manyawa non contactés] soient torturés... Les Hongana Manyawa non contactés détestent vraiment les bruits causés par les machines de l'entreprise. C'est pourquoi ils menacent les machines avec leurs lances pour montrer leur colère.

« Maintenant, ils souffrent. Ils sont tourmentés. Les rivières aussi sont recouvertes. Leurs lieux de vie ont été détruits. Ils endurent à présent une véritable torture... [Les entreprises] traitent les gens comme des animaux.

« Cette forêt tropicale est notre maison, c'est là que nous vivons. [Weda Bay Nickel] détruit notre forêt et voilà tout ce qu'il en reste. Nous ne céderons nos terres à personne. C'est la forêt où nos parents et nos ancêtres ont toujours vécu. Cet endroit est à nous. Nous ne vous laisserons pas prendre notre terre. Arrêtez de nous la voler. Nous ne le permettrons pas.

« Si vous voulez acheter du nickel à une compagnie minière, demandez d'abord d'où il vient. S'il vient d'Akejira, à Halmahera, alors s'il vous plaît, ne l'achetez pas. »

Eramet, détenue à 27 % par l'État français, est coactionnaire de la mine Weda Bay Nickel.



Le vaste complexe de traitement du nickel du parc industriel de Weda Bay (IWIP), sur l'île d'Halmahera, en Indonésie. L'exploitation du nickel est en train de détruire la forêt des Hongana Manyawa non contactés. © Garry Lotulung



Mashco Piro, Pérou

En juillet 2024, un grand groupe de Mashco Piro non contactés est apparu sur un rivage, près de la limite de leur territoire en Amazonie péruvienne. Ce jour-là, des Autochtones de communautés voisines les ont photographiés et filmés, et ont demandé à Survival de diffuser les images – publiées ensuite dans des médias à travers le monde entier – pour illustrer la pression pesant sur le territoire mashco piro.

Les Mashco Piro ne sont pas arrivés sur ce rivage par hasard. Ils savent où vivent les peuples autochtones voisins, mais aussi où opèrent les entreprises forestières qui envahissent leur forêt. À mesure que la pression sur leur territoire s'est intensifiée, les rencontres avec des personnes extérieures se sont multipliées. Elles sont généralement pacifiques avec les peuples autochtones voisins, mais hostiles, et parfois mortelles, avec les bûcherons. Malgré tout, ils continuent de rejeter tout contact prolongé.

Les Mashco Piro sont les descendants d'Autochtones qui ont fui les atrocités, l'esclavage et les massacres de la brutale "fièvre du caoutchouc" en Amazonie à la fin du XIXe siècle, en s'enfonçant toujours plus loin dans la forêt pour survivre. Depuis, ils vivent près des sources des fleuves, à la frontière entre le Pérou et le Brésil. Aujourd'hui, ils constituent le peuple autochtone non contacté le plus nombreux connu au monde : au moins 750 d'entre eux habitent une vaste région forestière dans le sudest du Pérou, et la présence de groupes mashco piro a également été signalée dans l'État brésilien d'Acre.

Le nom "Mashco Piro", que leur ont donné des peuples voisins, signifie "sauvages parlant le Piro". On ignore comment ils se désignent eux-mêmes. Les Yine, qui sont

eux aussi les descendants de survivants de la fièvre du caoutchouc et parlent une langue proche, les désignent de différentes manières : certaines bienveillantes (comme "parents" ou "frères"), d'autres moins.

Les Mashco Piro qui vivent autour du fleuve Madre de Dios ont des contacts de plus en plus fréquents avec les communautés autochtones voisines. Ceux qui habitent près des fleuves Las Piedras, Tahuamanu et Pariamanu gardent une distance plus grande – parfois tendue – avec leurs voisins yine. Ces dernières années, les Mashco Piro de cette région ont parfois interpellé les Yine depuis l'autre rive du fleuve. À l'occasion, ils se sont même approchés de leurs communautés pour demander de la nourriture ou des outils. Les Yine défendent le droit des Mashco Piro de rester en isolement. Lorsqu'ils les entendent s'approcher, les Yine se réfugient dans leurs maisons pour éviter toute rencontre. Ils cultivent aussi des potagers (ou "chacras") à la périphérie de leurs communautés afin que les Mashco Piro puissent se servir en bananes plantains, bananes douces et manioc.

Ces groupes de Mashco Piro rejettent tout contact supplémentaire. Ils plantent souvent deux lances dans le sable pour former un X, un avertissement clair destiné à tenir les personnes extérieures à distance.

En 2002, le gouvernement péruvien a créé la Réserve territoriale autochtone de Madre de Dios pour protéger les Mashco Piro, Yora et Amahuaca non contactés. Toutefois, cette réserve est bien plus petite que leur territoire réel – ce que le gouvernement luimême a reconnu en 2016. Le reste de leurs terres a été concédé à des entreprises forestières, qui exploitent la forêt à des fins lucratives.



Des dizaines de Mashco Piro sont apparus sur la berge d'une rivière au Pérou en 2024, à seulement quelques kilomètres des concessions forestières. © Survival International

Le Forest Stewardship Council (FSC) – malgré ses politiques interdisant l'exploitation forestière sur les territoires autochtones sans consentement – a certifié comme "durable" du bois prélevé sur le territoire des Mashco Piro, ouvrant ainsi un marché plus vaste pour ce qui est, en réalité, du bois volé. L'entreprise forestière certifiée par le FSC, Canales Tahuamanu, dont les opérations se déroulent presque entièrement sur les terres mashco piro, a abattu plus d'arbres d'acajou que toute autre société du pays en 2022, contribuant à la dangereuse destruction du territoire de ce peuple.

Les entreprises forestières combattent farouchement toute tentative juridique menée par des organisations autochtones pour étendre et protéger le territoire reconnu des Mashco Piro. Deux d'entre elles, Maderyja et Maderacre, exploitent encore davantage les terres mashco piro à des fins lucratives en vendant des crédits carbone achetés notamment par easyJet et d'autres entreprises. Ce projet prétend empêcher la déforestation dans des zones protégées en payant Maderyja et Maderacre pour qu'elles ne coupent pas certains arbres – alors même qu'elles abattent les plus grands, les plus anciens, les plus précieux et rentables, comme le shihuahuaco et l'acajou, dans ces mêmes forêts.

Toutes ces activités mettent en danger les Mashco Piro – ainsi que leur forêt. Leur territoire doit être pleinement reconnu et protégé, et tous les exploitants forestiers doivent en être expulsés.

Mots de Davi Kopenawa...

Il existe de nombreux peuples autochtones non contactés. Je ne les connais pas, mais ils ont le même sang que nous, mes parents qui vivent dans la forêt et n'ont jamais vu le monde des non-Autochtones. Nous respirons tous le même air.

Eux aussi souffrent, tout comme nous. Les napë [les non-Autochtones] veulent toujours plus et détruisent la nature à la recherche de ressources.

Tous les peuples autochtones sont nés avec un lien profond à la terre et cela n'a pas changé. Nous sommes différents des gens des villes. Les napë ne nous connaissent pas et ignorent nos racines. Nous prenons soin de la nature, et la nature prend soin de nous. Il est important que tous les peuples autochtones, y compris les peuples non contactés, puissent rester sur la terre qui les a vus naître. Les lieux où les peuples autochtones vivent, pêchent, chassent et cultivent doivent être protégés. Les autorités doivent reconnaître qu'il s'agit de terres autochtones.

Les peuples non contactés vivent là où ils ont choisi de vivre! Ils ne sont pas affamés! Ils ont de quoi manger, du gibier à chasser, des fruits comme l'açaï et le bacaba pour en faire du jus.

Je veux aider mes proches non contactés. Je ne veux pas qu'ils soient tristes, qu'ils souffrent. Nous, les peuples de la forêt, ne connaissions pas la souffrance. Mais à présent, nous souffrons, parce que les gens des villes détruisent la beauté de notre forêt. Ils s'approchent, construisent des routes, ouvrent la voie aux étrangers pour qu'ils viennent et s'emparent de nos terres.

Les autorités doivent respecter notre droit à vivre chez nous, sur notre terre. Sans les peuples autochtones et sans la forêt, il n'y a pas de vie.

Il est fondamental pour les peuples autochtones non contactés de pouvoir vivre sur leurs terres. Le monde entier doit savoir qu'ils sont là, dans leurs forêts. Les autorités doivent respecter leur droit d'y vivre.

Voici mon opinion en tant que xapiri (chamane) et leader.

Davi Kopenawa Yanomami

Remerciements et informations complémentaires

Pour en savoir plus sur les questions abordées dans ce résumé et cette note d'orientation politique, ainsi que pour lire des témoignages personnels et des études de cas, consultez le rapport complet de Survival International, "Résister pour exister : la lutte mondiale des peuples non contactés" en anglais, *Uncontacted Indigenous Peoples: at the edge of survival*, publié en octobre 2025 et disponible sur **www.peuplesnoncontactes.org**.

Le rapport complet en version PDF (en anglais) contient la liste exhaustive des références et des notes de bas de page relatives aux informations présentées dans ce document. Les statistiques concernant la présence de peuples non contactés et les menaces auxquelles ils font face aujourd'hui ont été établies par Survival International, sur la base de nos propres recherches.

Le rapport complet et ce résumé ont été rédigés et édités par le personnel de Survival, qui s'est appuyé sur son expertise et son réseau mondial de contacts. Ces publications – et la résistance qu'elles documentent – ont été possibles uniquement grâce à l'engagement de nombreux ses militant es autochtones et non autochtones, expert es et organisations.

Une liste détaillée des remerciements figure dans la version en anglais du rapport, mentionnée ci-dessus. Nous remercions tout particulièrement les communautés autochtones et les personnes qui ont partagé leurs histoires et leurs points de vue avec Survival pendant de nombreuses années, et avec lesquelles nous avons travaillé et mené des campagnes. Cela inclut aussi des personnes qui vivaient auparavant dans des groupes non contactés et/ou qui ont des proches vivant en isolement volontaire. Il s'agit de leur combat pour l'autodétermination.

Coordonnées

Survival International France 18 rue Ernest et Henri Rousselle 75013 Paris France

www.survivalinternational.fr info@survivalinternational.fr

Si vous êtes journaliste, vous pouvez nous contacter à <u>presse@survivalinternational.fr</u>

Résister pour exister : la lutte mondiale des peuples autochtones non contactés Copyright © 2025 Survival International

Ce rapport a été rédigé et préparé par le personnel de Survival International.

Cette œuvre est sous licence Creative Commons Attribution—NonCommercial—NoDerivatives 4.0 International License (CC BY-NC-ND 4.0).

Cet ouvrage peut être diffusé sous sa forme originale et exclusivement à des fins non commerciales, à condition de clairement mentionner Survival International comme source. Toute modification, adaptation ou œuvre dérivée est interdite. Une copie de cette licence est consultable ici : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/



